



Laon, le 3 mars 2016

Communiqué de presse

Signature de la charte de vie nocturne

entre l'État et les gérants d'établissements de nuit de l'arrondissement de Soissons
en présence de M. Laurent OLIVIER, sous-préfet de l'arrondissement de Soissons
le jeudi 3 mars - salle de la mutualité à Soissons

M. Laurent Olivier, sous-préfet de l'arrondissement de Soissons, a signé aujourd'hui jeudi 3 mars 2016, une charte de vie nocturne avec les gérants d'établissements de nuit de l'arrondissement de Soissons. Dans ce cadre, ces derniers s'engagent à favoriser les échanges, faciliter les démarches administratives et la bonne application de la réglementation.

Salle de la mutualité à Soissons, un débat sur le thème de la sécurité routière a été organisé avec des gérants de discothèque dans le cadre d'une action de sécurité routière préparée en partenariat avec des étudiants du DUT carrières juridiques de l'IUT Cuffies et des élèves du lycée Camille-Claudel de Soissons.

M. Laurent Olivier, sous-préfet de l'arrondissement de Soissons, a signé une charte de vie nocturne avec des représentants de discothèques et bars de nuit. Cette charte rappelle les engagements de l'État mais aussi les devoirs des gérants de ces établissements afin de favoriser les échanges, faciliter les démarches administratives et la bonne application de la réglementation.

Elle est issue du conseil départemental de la vie nocturne, mis en place le 18 juin 2015. Cette instance rassemble les gérants de discothèques et de bars disposant d'une autorisation d'ouverture tardive. Cette action s'inscrit dans le cadre de la prévention des troubles à l'ordre public, de la sécurité routière, des addictions et des nuisances sonores. L'objectif est ainsi d'échanger sur des problématiques communes et de proposer des actions innovantes en matière de prévention.

De la même manière qu'aujourd'hui à Soissons, cette charte sera signée par les professionnels sur les cinq arrondissements du département et permettra de décliner, localement, les politiques publiques mises en place dans l'Aisne.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet_02